

(Septembre 1827.)

JOURNAL ASIATIQUE.

Histoire des guerres des croisades, sous le règne de Bibars, Sultan d'Égypte, d'après les auteurs arabes, par M. REINAUD.

(Suite.)

§ XCV. *Seconde croisade de saint Louis. Suite des succès de Bibars.*

An 668 (1270). Cependant une grande partie de l'Occident se disposait à prendre de nouveau les armes en faveur des colonies chrétiennes d'Orient. Le roi de France était l'ame de cette entreprise. Voici, d'après les auteurs arabes, quelle était la situation politique des puissances musulmanes et chrétiennes.

Bibars ayant pour ennemis naturels les chrétiens de la Palestine et les Tartares, dirigeait tous ses efforts de ce côté. Il suscitait des ennemis aux Tartares, et cherchait à isoler les chrétiens, afin de les réduire à leur propre force. A cette époque, l'empire des Tartares était divisé, et ces hordes sauvages, à force de se répandre sur presque toute la surface de l'Asie, avaient contracté des intérêts différens. Les Tartares du Captchak, au nord de la mer Noire et de la mer Caspienne, obéissaient à un autre maître que ceux de la Perse, de l'Asie-Mineure et de la Mésopotamie.

Les uns et les autres n'avaient presque plus de relations avec ceux de la Tartarie proprement dite, et de la Chine. Comme Berkeh, khan du Captchak, aspirait depuis long-tems à quitter les régions stériles du nord de l'Asie pour occuper les fertiles contrées du midi, Bibars se mit en rapport avec lui, et ils se promirent de faire cause commune contre les Tartares de la Perse.

Tranquille de ce côté, le sultan s'efforça de se faire des appuis dans l'Occident. On a vu, par ce qui précède, quel soin il mettait à se ménager les princes chrétiens d'Europe, et combien les esprits paraissaient plus disposés que jamais à une union réciproque. Il y aurait réussi sans le zèle religieux de saint Louis et du pape, qui ne voyaient de bonheur que dans la délivrance des saints lieux, et surtout sans une circonstance qui étonna alors l'Europe, et qui eut la plus grande influence sur ses conseils. C'est l'ardeur que mirent tout-à-coup les Tartares de la Perse à relever les colonies chrétiennes d'Orient. Menacé au nord et au midi, ce peuple ne vit plus de salut que dans le secours de l'Europe, et l'on doit dire qu'il ne tint pas à lui d'arracher pour toujours la Palestine au joug de l'islamisme.

C'était Abaga qui commandait alors aux Tartares de cette partie de l'Asie. Ibn-férat rapporte que ce prince envoya des députés à divers princes d'Europe, et que le roi d'Aragon fit alliance avec lui. Les deux monarques se donnèrent rendez-vous en Arménie. Une flotte formidable partit des ports de Catalogne ;

mais en route elle fut assaillie par une horrible tempête qui en détruisit la plus grande partie. Le reste, avec quelques navires venus des autres régions de l'Occident, aborda dans Acre. Ce secours releva le courage des Francs. Ils reprirent aussitôt les armes, mais s'étant avancés imprudemment ils furent surpris par les troupes musulmanes, et mis en fuite. Ainsi cette expédition n'eut aucune suite.

Cependant il n'était bruit en Orient que des préparatifs du roi de France. Bibars était alors en Syrie avec son armée. Le cadi Modjir-eddin rapporte que, dans un pèlerinage qu'il fit à Jérusalem, il fut effrayé de trouver, à une demi-lieue de la ville sainte, un monastère chrétien, renfermant plus de trois cents moines. Il craignit qu'en cas d'invasion, les Francs ne s'établissent dans ce couvent, et ne s'en fissent un lieu de retraite. En conséquence, il ordonna de le détruire. Les moines firent ce qu'ils purent pour le rassurer; ils lui offrirent de grands présens, mais il demeura inexorable.

De là, le sultan se rendit en Égypte pour mettre le pays en état de défense. Il ignorait encore de quel côté se porterait l'orage; mais il était impatient de mettre ses états en sûreté. Par ses ordres, plusieurs députés partirent avec des présens pour se rendre auprès de divers princes de l'Occident.

An 669 (1270). Enfin l'on apprit que le roi de France avait fait voile pour Tunis. L'historien Djémal-eddin attribue cette résolution du roi, à la crainte d'aborder en Égypte, de peur d'y éprouver le même

sort que la première fois. Il ajoute que le roi espérait qu'une fois maître de Tunis, il pourrait envahir l'Égypte par mer et par terre.

Un grand nombre de princes, de seigneurs et de barons, accompagnèrent le roi dans cette expédition; on peut citer entr'autres son fils aîné Philippe, qui lui succéda; son frère Alphonse, comte de Toulouse et de Poitiers; Thibaut, roi de Navarre; Gui, comte de Flandre; Henri, comte de Luxembourg.

De plus, il avait la promesse d'être secondé par son frère Charles, roi de Naples et de Sicile, et par Edouard, fils du roi d'Angleterre. Charles fut celui qui contribua le plus à faire tourner les efforts de ses armes contre le roi de Tunis. Depuis long-tems les rois de Tunis étaient dans l'usage de payer un tribut annuel à la Sicile, et comme depuis cinq ans le roi actuel s'en était affranchi, Charles était impatient de rendre au trône qu'il occupait son ancien éclat. Il n'arriva que vers la fin de l'expédition. Pour le prince Edouard, il ne put venir à tems.

Voici comment Makrizi a rendu compte de cette croisade: « Le roi de France, dit-il, avant de se mettre en mer, avait fait part de son dessein à tous les rois de la chrétienté, particulièrement au pape, qui est comme le vicaire-général du Messie. Le pape s'empressa d'inviter tous les princes chrétiens à prendre les armes. Il permit même au roi de France d'appliquer aux frais de cette guerre tous les biens des églises qui seraient à sa bienséance. Les rois d'Angleterre, d'Écosse et d'Aragon, consentirent aussi à le

seconder. Tunis était alors désolée par la famine et la misère. Le prince de Tunis (il s'appelaient **Mohammed Mostanser-billah**) ayant appris que cet armement se dirigeait contre lui, envoya un député au roi de France, pour lui demander la paix. Il joignit même à sa demande une somme de quatre-vingt mille pièces d'or. Le roi prit l'argent (1), mais il persista dans ses projets hostiles. Il débarqua sur les côtes d'Afrique, avec six mille cavaliers et trente mille fantassins, et aussitôt le siège commença.

» A cette nouvelle, le sultan **Bibars** se hâta d'écrire au roi de Tunis, pour l'exhorter à avoir bon courage, et promit de le soutenir de tous ses efforts. Il engagea les Arabes nomades de Barka et des déserts d'Afrique, à marcher au secours des assiégés. Par ses ordres, on creusa des puits sur toute la route, et ses troupes se disposèrent à se mettre en marche.

» Tunis était dans le plus grand danger. Au milieu de moharram (août 1270) il se livra un combat terrible entre les deux armées, où il périt beaucoup de monde de part et d'autre. Déjà les Musulmans étaient sur le point de succomber, lorsque Dieu permit que le roi de France mourût. Alors, on fit la paix et l'armée chrétienne remit à la voile. Une chose fort singulière, poursuit **Makrizi**, ce sont les deux vers suivans, par lesquels un citoyen de Tunis, faisant allusion à

(1) Il est probable, si le fait est vrai, que cette somme aura été distribuée parmi les courtisans de saint Louis, et que le prince, qui ne savait rien de ces intrigues, fit comme si de rien était.

ce qui était déjà arrivé au roi de France en Égypte, lui prédit, dès le commencement du siècle, un sort encore plus funeste (1).

يا فرنسيس هذه اخت مصر | فتاهب بها اليه تصير
لك فيها دار ابن لقمان قبر | وطواشيك منكرو نكير

» O Français ! Tunis est la sœur du Caire. Attends-toi à un sort semblable.

» Tu y trouveras une maison du fils de Lokman, qui te servira de tombeau, et l'eunuque Sabih fera place aux anges Monkir et Nakir. »

La maison du fils de Lokman est celle où le roi, dans sa captivité d'Égypte, avait été retenu prisonnier; et l'eunuque Sabih, celui qui fut commis à sa garde. Les deux anges, Nakir et Monkir, sont ceux qui, suivant les Musulmans, reçoivent les âmes des hommes au moment de leur mort.

L'historien Djémal-eddin a aussi parlé de la croisade de Tunis. Il attribue la mort du roi de France à une horrible épidémie qui fit les plus grands ravages dans l'armée chrétienne. Ensuite, il fait cette réflexion : « Ainsi Dieu traite ceux qui s'opiniâtrent dans l'incrédulité; ainsi il trompe leurs espérances (2). »

(1) Ces vers paraissent être de la *mesneir légende*, البحر النضير.

(2) Ces paroles sont de l'Alcoran, sour. XXXIII, v. 15. Djémal-eddin ajoute que la nouvelle de ce succès étant venue au Caire, Bibars se hâta de l'envoyer partout, particulièrement à Hamah où l'auteur vivait alors retiré. Cependant il observe qu'il ne se souvient plus précisément à quelle époque cela arriva, et dans le doute il en parle à l'an 660 de l'hégire, c'est-à-dire neuf ans plutôt qu'il n'aurait dû. Ce

Voici, au reste, à quelles conditions la paix fut faite entre l'armée chrétienne et le roi de Tunis. Il nous reste, à ce sujet, un monument précieux : c'est l'original même du traité, écrit en arabe, que le roi Philippe-le-Hardi, fils de saint Louis, apporta avec lui en France, et qui se conserve encore aujourd'hui aux archives royales (1). Ce traité est ainsi conçu :

« Au nom du Dieu clément et miséricordieux ; que Dieu soit propice à notre seigneur le prophète Mahomet, à sa famille, à ses compagnons, et qu'il leur accorde le salut !

» Traité entre le prince illustre Philippe, par la grâce de Dieu roi de France ; le prince illustre Charles, par la grâce de Dieu roi de Sicile, et le prince illustre Thibaut, roi de Navarre, d'une part ; et de l'autre, le calife, l'imam, commandeur des croyans, Abou-Abd-allah Mohammed.

» Article I^{er}. Protection et sûreté seront accordées à tous les Musulmans des états du commandeur des croyans, ou des pays de sa dépendance, qui se rendront dans les états des princes susdits, ou dans ceux de leurs vassaux et de leurs barons. Aucun d'eux ne

qu'il y a de non moins singulier c'est que Makrizi, qui vivait près de deux siècles après, ne sachant comment concilier cette fausse date avec la véritable, a pris le parti de répéter deux fois le même récit, l'un à l'année 660 de l'hégire, l'autre à l'année 669. De telles erreurs ne font honneur ni à l'un ni à l'autre.

(1) M. Silvestre de Sacy est le premier qui ait fait connaître ce monument ; il a composé à ce sujet une savante dissertation, accompagnée du texte arabe et de la traduction française, qui doit paraître dans le recueil des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*.

pourra être inquiété, ni dans sa personne, ni dans ses biens grands et petits. De plus, les princes susdits veilleront à ce qu'aucun de leurs sujets, ni de ceux qui reconnaissent leur autorité, et qui courent la mer, ne causent le moindre dommage dans les états du commandeur des croyans; que s'il arrivait qu'un des sujets du commandeur des croyans fût lésé dans sa personne ou dans ses biens, les princes susdits s'obligent à lui donner satisfaction. Ils s'engagent encore à ne protéger qui que ce soit qui manifesterait de mauvaises intentions contre les sujets du commandeur des croyans.

» Art. II. Si un vaisseau musulman ou si un vaisseau chrétien, dans lequel se trouveront des Musulmans, vient à faire naufrage sur les côtes des princes susdits, ils mettront à part ce qui aura échappé au naufrage, corps et biens, et ils le rendront en totalité au propriétaire (1). La même règle sera suivie par le

(1) Cet article est important, car il nous montre les grands pas que l'on commençait alors à faire dans la carrière de la civilisation. Un peu plus d'un siècle auparavant l'an 558 de l'hégire, les auteurs arabes nous apprennent que, lorsqu'un vaisseau faisait naufrage sur une côte, même en pays ami, il était de bonne prise; c'était ce qu'on appelait *droit de bris et de naufrage*, droit barbare qui caractérise ces temps grossiers. Ce droit était aussi admis en Occident, tant sur l'Océan que sur la Méditerranée, et c'était une branche de revenus pour les princes et les seigneurs de côtes. A mesure que les esprits se polirent, que l'esprit de commerce se propagea et que les communications se multiplièrent, on conçut de l'horreur pour cette inhumaine législation. On trouve un exemple éclatant du changement qui s'était opéré à cet égard dès l'année 577 de l'hégire, 1181 de J.-C., dans un traité conclu entre la république de Gênes et Abou-Ibrahim Ishak, roi musul-

commandeur des croyans envers les sujets des princes susdits. Sûreté entière sera accordée aux marchands chrétiens, sujets des princes susdits, dans leur personne et dans leurs biens, qu'ils séjournent dans les

man de Majorque, Minorque, Iviça et Formentera. Par ce traité il est dit que si un vaisseau génois fait naufrage sur les côtes du prince musulman, la cargaison sera respectée, qu'on ne touchera pas à ce que la mer aura rejeté sur le rivage, et qu'il sera libre à l'équipage de sauver ce qu'il pourra. La même disposition se trouve dans un traité, fait sept ans après, entre les mêmes personnages, et il ne tarda pas à avoir force de loi parmi toutes les nations commerçantes; car, dans un traité conclu en 1201, entre la république de Gênes et Léon dit *le Grand*, roi de la petite Arménie, on se conforme aux mêmes principes. Il y est dit qu'on respectera non seulement les biens et les personnes des Génois naviguans sous le pavillon de la république, mais encore des gens qui feraient naufrage sur un navire d'une autre nation. La république obtint en 1250 les mêmes avantages des Musulmans de Tunis, et en 1278 d'un roi musulman de Grenade. (On peut consulter sur ces faits les copies de divers traités que M. Silvestre de Sacy a trouvés dans les archives de Gênes, et qu'il a publiés dans le tome XI des *Notices des Manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, pag. 12, 15, 20, 24 et 27.) On attribue ordinairement cette grande réforme à saint Louis, mais on voit que le principe existait long-tems avant lui; tout ce que put faire ce vertueux roi, ce fut de le rendre obligatoire dans toute l'étendue de ses domaines, particulièrement sur les côtes de Bretagne et de Gascogne, où les habitans se montraient plus inhospitaliers qu'ailleurs. Ce dut être l'objet de ses réglemens maritimes, si célèbres sous le nom de *Jugemens d'Oleron*. Par ces jugemens d'Oleron, saint Louis décida que tout en respectant les biens des naufragés, si ceux-ci avaient recours à l'assistance des gens du pays pour retirer leurs effets de la mer, ils seraient obligés de les dédommager de leurs peines. Ce principe a été conservé dans notre jurisprudence, et c'est ce que nous appelons le *Droit de Sauvement* ou de *Sauvetage*; il n'en est point parlé ici, mais il était sous-entendu. On en trouve mention expresse dans le traité entre la république de Gênes et le roi musulman de Majorque.

états du commandeur des croyans, ou qu'ils ne fassent qu'aller et venir. En un mot, on les traitera sur le même pied que le seront les Musulmans dans les états des princes susdits.

» Art. III. Il sera libre aux moines et aux prêtres chrétiens de s'établir dans les états du commandeur des croyans. On leur accordera un lieu où ils pourront bâtir des maisons, construire des chapelles et enterrer les morts. Il sera permis aux moines et aux prêtres de prêcher dans l'enceinte des églises, de réciter à haute voix leurs offices ; en un mot, de servir Dieu conformément à leurs rites, et de faire tout ce qu'ils feraient dans leur propre pays.

» Art. IV. Les marchands chrétiens, qui sont sous l'autorité des princes susdits, et qui se trouvaient dans les états du commandeur des croyans, lorsque l'expédition a lieu, rentreront dans tous leurs droits comme par le passé. Si on leur a pris quelque chose, on la leur rendra. Ce qui leur est dû leur sera payé. De plus, le commandeur des croyans s'engage à ne pas souffrir dans ses états, les transfuges et tous ceux qui auraient levé l'étendard de la rébellion contre les princes susdits. De leur côté, les princes susdits promettent de ne donner asile à aucun Musulman qui aurait pris les armes contre le commandeur des croyans. Ils retireront leur protection à quiconque annoncerait le dessein de lui nuire.

» Art. V. De part et d'autre les prisonniers seront mis en liberté.

» Art. VI. Les princes susdits, ainsi que tous ceux

qui reconnaissent leur autorité, ou qui sont venus à leur suite, évacueront sur-le-champ les états du commandeur des croyans. Il en sera de même de ceux qui viendraient après la conclusion du traité, tels que le prince Édouard et autres. Il ne restera ici que ceux qui ne pourront trouver place sur la flotte, ou qui seraient retenus par quelque affaire : encore ne pourront-ils pas sortir du quartier que le commandeur des croyans leur aura assigné, et ils mettront à la voile le plus tôt que faire se pourra. En attendant, le commandeur des croyans promet de veiller à leur sûreté, et si quelqu'un de ses sujets venait à les léser dans leur personne ou dans leurs biens, il s'engage à leur donner satisfaction.

» Art. VII. La durée de ce traité sera de quinze années solaires, à partir du mois de novembre prochain (1).

» Art. VIII. Il sera payé pour les frais de la guerre, aux princes susdits, la somme de deux cent dix mille onces d'or, équivalant chacune à cinquante de leurs pièces d'argent pour le poids et pour le titre (2). La

(1) On était alors, à la fin d'octobre, et quelques jours après l'armée chrétienne mit à la voile. Tous les auteurs chrétiens du tems sont unanimes sur ce point ; cependant on lit au bas de l'acte arabe ces mots : *fait ce 5 de rebî second*, lequel jour répondrait au 21 novembre, époque où la flotte chrétienne avait déjà quitté les côtes d'Afrique. M. Silvestre de Sacy doit rendre raison de cette singulière contradiction, dans sa dissertation déjà citée.

(2) Voici comment Ibn-sérat rapporte cet article :

ومن جملة ما اعطاهم صاحب تونس مايتى الف اوقية

moitié de cette somme sera comptée sur-le-champ ; l'autre moitié le sera en deux paiemens : l'un, d'ici à un an ; et l'autre, à la fin de l'année suivante. Pour cette seconde moitié, le commandeur des croyans donnera des gages sur les marchands établis dans les états des princes susdits.

» De plus, le commandeur des croyans se soumet de nouveau au tribut annuel que les rois de Tunis étaient dans l'usage de payer aux rois de Sicile. Il comptera au roi Charles les arrérages des cinq dernières années, et il s'engage à payer désormais le double de ce qu'il payait autrefois. »

Telles furent les conditions du traité. L'acte porte qu'on y comprenait l'empereur Baudouin II, le même qui, dix ans auparavant, avait été chassé de Constantinople par Michel Paléologue et qui cherchait à rentrer dans son autorité. On y comprit encore le comte de Toulouse et de Poitiers, le comte de Flandres, le comte de Luxembourg et tous les seigneurs, les barons et les chevaliers qui avaient pris part à l'expédition, et qui étaient seigneurs de terres. On leur donna à tous lecture de l'acte, et ils promirent de l'exécuter selon sa forme et teneur. Au nombre des témoins, furent les moines, les évêques et les ecclésiastiques qui avaient suivi l'armée. De son côté, le roi de Tunis s'engagea pour lui et pour son fils qui était présent à la lecture de l'acte. Enfin,

ذاهبا وستين وهاوزن الوقت اربعة دراهم Ce passage semble altéré.

trois Musulmans de ses sujets apposèrent au bas leur signature.

Quand la nouvelle de ce traité parvint à Bibars, il en fut très-irrité ; il avait espéré que l'armée chrétienne serait retenue devant Tunis, et que l'Orient serait pour jamais délivré de tous dangers ; par ce traité au contraire les Francs devenaient maîtres de tourner leurs efforts contre l'Égypte. D'ailleurs, suivant Makrizi et Ibn-férat, Bibars avait été instruit de la conduite du prince de Tunis, de ses démarches secrètes auprès du roi de France, de ses bassesses. Une troisième raison qui souleva sa colère, c'est que lorsque le roi de Tunis n'eut plus rien à craindre, il négligea dans ses lettres de lui faire les complimens d'usage. C'est Ibn-férat qui nous apprend ce fait, et il ne nous explique pas en quoi consistaient ces complimens ; probablement la querelle venait de ce que le roi de Tunis, qui s'était arrogé le titre de calife, traitait de supérieur avec Bibars, qui n'était que sultan, et qui d'ailleurs avait établi en Égypte un calife de la maison des Abbassides de Bagdad, famille de tout tems ennemie des califes d'Afrique (1) Bībars indigné refusa les présens que le roi de Tunis lui avait envoyés en reconnaissance de ses services, et les abandonna à ses officiers. Dans sa réponse il lui reprocha sa vie scandaleuse, sa lâcheté, sa négligence à profiter de la mort du roi de France, pour exterminer l'armée chrétienne : « Un homme comme vous,

(1) Il a déjà été question d'une querelle de cette nature sous Saladin.

ajouta-t-il, ne mériterait pas de régner sur les Musulmans. »

§ XCVI. *Suite des conquêtes de Bibars sur les Chrétiens.*
Suite de l'année 669 (1270 de J.-C.).

Suivant Ibn-férat, Bibars, en recevant la nouvelle du traité fait entre les Chrétiens et le roi de Tunis, avait d'abord craint que les Francs ne se portassent avec toutes leurs forces en Syrie, pour y attaquer l'Islamisme; il se rendit aussitôt à Ascalon, et de peur que les Chrétiens ne s'y établissent, il fit détruire tout ce qui restait des fortifications de cette ville; le port fut comblé et les pierres jetées dans la mer. Apprenant ensuite que la flotte chrétienne avait essuyé une horrible tempête et que Dieu avait tué, avec les épées du destin, le roi de France et ceux qui l'accompagnaient, et qu'il les avait fait passer de l'avilissement de ce monde à la demeure de la mort; il se rassura et se porta sur le territoire de Tripoli, où il mit tout à feu et à sang. Il forma même le siège du château des Curdes; cette ville appartenait aux Hospitaliers. Ibn-férat nous apprend que ce château s'appelait originairement *Château de Safah*, et qu'il fut ensuite nommé château des Curdes, à cause d'une milice de cette nation qui y fut envoyée en garnison. C'est la même forteresse que les auteurs chrétiens du tems appellent Crachi, nom qu'il ne faut pas confondre avec Carac, forteresse située dans les sables de l'Arabie. Le château des Curdes était placé dans le voisinage de Tripoli; il était si heureusement si-

tué que Saladin n'avait osé l'attaquer. Bibars était impatient de s'en rendre maître à cause de quelques menaces que lui avaient faites, l'année précédente, les soldats de la garnison, à l'occasion des préparatifs du roi de France; dans sa colère il s'était d'abord avancé seulement avec quarante hommes pour se venger de cette insulte. Cette année il y retourna avec toute son armée, et réduisit la place en quelques jours; ensuite il écrivit au grand maître des Hospitaliers, nommé Hugues de Revel, pour lui annoncer cette conquête. Yafeï nous a conservé le commencement de cette lettre; le voici :

« Au frère Hugues, puisse le seigneur le mettre au nombre de ceux qui ne se roidissent pas contre le destin et qui craignent de résister au seigneur de la victoire ! nous lui mandons ce que Dieu vient de faire pour nous dans cette occasion. Tu avais fortifié cette place, tu en avais confié la garde à l'élite des frères de ton ordre, eh bien ! tout cela n'a servi de rien ; tu n'as fait qu'avancer la mort des tiens, et leur mort sera ta perte. »

La vérité est, que le grand maître fut si abattu de ce coup qu'il demanda aussitôt la paix, ce qui lui fut accordé à condition qu'il ne ferait plus aucune réparation à la forteresse de Marcab, la seule qui lui restât encore. Les Templiers firent la même demande pour la ville de Tortose, et se soumirent aux mêmes conditions.

Ensuite Bibars alla s'emparer d'Akkar, forteresse du voisinage, d'où les chrétiens inquiétaient les villes

musulmanes des environs. Restait encore Tripoli, que le sultan menaçait depuis long-tems ; il nourrissait toujours la même haine contre le comte de Tripoli, à cause des relations que celui-ci ne cessait d'avoir avec les Tartares (1).

Le continuateur d'Elmacin rapporte qu'après la prise du château des Curdes, Bibars écrivit ces paroles au comte : « Où te sauver maintenant ? par Dieu ! je ne sais ce qui me tient que je ne t'arrache le cœur, et que je ne le fasse cuire (2) ! Nous verrons de quoi te servira ton alliance avec Abaga. » Le comte effrayé n'osa plus, comme auparavant, sortir pour se livrer au plaisir de la chasse (3). Le sultan Payant appris, lui envoya un chevreuil qu'il avait tué, une hyène et d'autres gibiers avec de la neige, et il accompagna ce présent de ces mots : « Le bruit court que tu n'oses plus sortir de la ville, crainte

(1) On lit au reste dans la continuation d'Elmacin un fait qui, s'il est vrai, prouverait que ces barbares ne traitaient pas le comte avec beaucoup d'égards ; il y est dit que vers ce tems-là, le comte étant allé à Baalbek où se trouvait Abaga, chef des Tartares, pour lui faire sa cour, et ayant fait un tableau trop effrayant des forces redoutables de Bibars, le khan, indigné, fit coucher le comte sur le ventre et le fit battre de verges, disant : « Quoi ! tu venais ici pour nous faire peur de Bibars ! » et il le renvoya sans lui accorder ce qu'il demandait.

(2) این تروح منی و الله لا بد ان اخذ قلبك من
جسدك و اشويه و ما ينفك ابغا

(3) Le texte arabe porte que le comte commença à avoir peur des Ismaéliens, c'est-à-dire des affidés du Vieux de la Montagne. Il paraît que Bibars avait de ces assassins à ses gages ; on en verra deux exemples frappans dans le paragraphe suivant.

pour ta vie , et que tu as renoncé au divertissement de la chasse , en conséquence nous t'envoyons ce gibier pour te consoler. » Quelque tems après, le sultan s'étant avancé sur ses terres, le comte lui en fit demander la raison ; le sultan répondit : « C'est afin de recueillir vos moissons et de vendanger vos vignes. Par Dieu ! j'espère bien chaque année vous faire une visite semblable. » A ces mots, le comte s'humilia et demanda la paix ; mais le sultan exigeait qu'il payât tous les frais de la guerre, et il imposait d'autres conditions fort dures. Le comte répondit : « Du moins, quand j'ai perdu Antioche, ma réputation est restée intacte aux yeux de mes sujets ; mais comment justifier maintenant une telle bassesse ? Je sais bien que je ne suis pas en état de résister au sultan. Mais non ! j'aime mieux tout perdre que de laisser mon nom souillé à mes descendans. » Ces paroles adoucirent un peu Bibars.

Ibn-férat fait remarquer, à cette occasion, que le comte de Tripoli était en effet réduit à la dernière faiblesse, et qu'après les pertes qu'il avait essuyées, il se serait trouvé hors d'état de résister. D'ailleurs, ajoute-t-il, après la mort misérable du roi de France devant Tunis ; et la trêve faite par le sultan avec les Templiers et les Hospitaliers, il ne lui restait aucune espérance.

Sur ces entrefaites, le prince Édouard, fils du roi d'Angleterre, qui s'était d'abord porté contre Tunis, trouvant la paix faite entre les deux peuples, aborda dans Acre avec une flotte de trente voiles. Le sultan,

obligé de résister à ce nouvel ennemi, accorda la paix au comte de Tripoli, et rassembla toutes ses forces ; il se montra si formidable, que ni le prince Édouard, ni les Chrétiens d'Acre n'osèrent se mesurer avec lui.

Une preuve de l'extrême supériorité de Bibars, c'est le fait suivant, rapporté par Ibn-férat au siège de Korayn, château extrêmement fort de la principauté d'Acre : un espion, caché dans son armée, ayant envoyé sous l'aile d'un pigeon une lettre à la garnison, pour l'instruire de diverses choses, et le pigeon ayant été tué en chemin, le sultan, sans vouloir ouvrir la lettre, la fit parvenir aux assiégés, en leur disant : « Voilà une lettre qui vous était adressée. Nous sommes bien aise qu'il y ait auprès de nous des gens qui vous tiennent au courant de nos affaires. » Le château se rendit peu de jours après.

Tant de succès inspirèrent une confiance démesurée au sultan. Bientôt il en vint à vouloir assiéger la ville d'Acre, dernier boulevard des colonies chrétiennes ; mais il fallait d'abord réduire à l'impuissance le roi de Chypre, qui n'aurait pas manqué de secourir la place par mer ; il résolut donc de commencer par ce prince. Dans cette vue il fit construire une grande flotte en Égypte ; lui-même était au milieu des travailleurs, les animant par son exemple. On ne sait pas ce qui serait arrivé si cette flotte n'avait fait naufrage ; écoutons à ce sujet Ibn-férat :

« Quelqu'un conseilla de faire prendre aux vaisseaux les couleurs et la forme des vaisseaux chrétiens,

et de mettre au haut des mâts des croix qui leur permettraient d'aborder dans l'île, sans être reconnus ; cet avis fut suivi, mais plût à Dieu qu'il ne l'eût pas été, car l'islamisme n'aurait pas été avili, et Dieu ne nous aurait point fait éprouver les suites de sa colère. Les vaisseaux mirent à la voile, les équipages brûlaient d'en venir aux mains ; il était nuit lorsqu'on arriva à l'entrée du port de Limisso ; le vaisseau qui marchait le premier toucha, en passant, les roches qui sont en cet endroit et se brisa ; les autres, qui le suivaient, eurent le même sort. Aussitôt les habitans mirent leurs barques en mer, et s'en emparèrent. »

Yafey rapporte que le sultan reçut à ce sujet une lettre du roi de Chypre ; le roi, pour se railler de Bibars, lui disait : « Vos vaisseaux, au nombre de onze, sont venus pour faire une descente dans mon île, je les ai écrasés et m'en suis emparé. » Ces paroles mirent le sultan dans une horrible colère ; cependant il dissimula et dit : « Louons Dieu de ce que depuis que je suis sur le trône, il a secondé toutes mes entreprises. » Dans sa réponse au roi, qui est rapportée par Yafey, il se livra à de grandes menaces, et marqua une hauteur extraordinaire ; il affecta de ne donner au roi que le titre de *Bayle* (1) ou régent, titre qu'en effet Hugues avait quelque tems porté avant de parvenir à la royauté. Il donna aussitôt ses ordres pour la construction d'une nouvelle flotte, et retourna pour cet objet en Égypte.

(1) بيلي

§ XCVII. *Suite des guerres de Bibars. An 670 (1271 de J.-C.).*

Au commencement du printems, Bibars reprit le chemin de la Syrie, décidé à tout tenter pour la conquête d'Acre, mais il en fut empêché par une nouvelle invasion des Tartares, concertée avec les Francs. Makrizi nous apprend qu'à la nouvelle de ce mouvement le sultan, qui déjà était arrivé à Damas, écrivit plusieurs lettres aux émirs qu'il avait laissés en Égypte. Dans les unes il disait : « Votre fils, » dans d'autres : « Votre frère ou votre père vous salue ; il regrette bien d'être séparé de vous ; il aurait préféré rester en Égypte, mais votre repos nous est plus cher que le nôtre. Vous avez appris l'invasion des Tartares. Si nous nous étions tenus éloignés, nul doute que les habitans n'eussent tous pris la fuite ; quant aux Francs ils s'étaient déjà munis d'échelles pour nous enlever Sefed, notre présence seule les en a empêchés. Une chose qui prouve qu'il est bon quelquefois de savoir employer le poignard en même tems que l'épée, c'est que le seigneur de Marakia, dont nous avons conquis les domaines, s'étant mis d'intelligence avec les Tartares, nous avons envoyé auprès de lui des *fédais* (affidés du Vieux de la Montagne) qui l'ont poignardé (1). Voilà que l'on continue à parler des Tartares, et moi, par Dieu ! je passe la

(1) Il paraît au reste que le seigneur de Marakia n'en mourut pas, car il sera encore question de lui à l'année 684 de l'hégire.

nuit avec mon cheval sanglé et mon équipage de guerre. »

Makrizi fait un tableau effrayant de l'invasion des Tartares ; déjà ils s'étaient avancés jusque sur les terres d'Alep ; les habitans de Damas abandonnèrent, dans le plus grand tumulte, leurs foyers. La précipitation était telle, que le prix d'un chameau était monté à mille pièces d'argent, c'est-à-dire environ cinq fois au-dessus de sa valeur ordinaire. A la fin cependant les Tartares repassèrent l'Euphrate.

Alors le sultan se tourna de nouveau contre la ville d'Acre, mais des pluies continuelles l'obligèrent à se retirer. Il retourna donc au Caire pour y presser la construction de sa flotte. Des députés du roi Charles s'étant présentés à lui, ils le trouvèrent dans l'arsenal au milieu des travailleurs, aidant, lui et ses émirs, à l'armement des navires. Makrizi ajoute que ce spectacle dut remplir les députés d'effroi.

Les députés du roi Charles étaient chargés d'intercéder en faveur des Chrétiens d'Acre ; aussi, l'année suivante (1272 de J.-C.), Bibars étant retourné en Syrie, à cause du bruit qui avait couru d'une nouvelle invasion des Tartares, accorda la paix aux Chrétiens. Ce traité fut fait pour dix ans, dix mois, dix jours et dix heures (1). Les habitans étant sortis pour voir défilér ses troupes, il monta lui-même à cheval, et fit parade de sa grande habileté à manier la lance.

(1) Ce fut au nom de Hugues III, roi de Chypre. Voyez *l'Art de vérifier les Dates*, édit. in-4^o, t. II, p. 47.

Ibn-férat remarque que, dans le traité, il ne fut pas question du prince Édouard, qui était toujours en Palestine, et qui, l'année précédente, s'était emparé d'une forteresse musulmane dont il avait passé la garnison au fil de l'épée. « C'est, dit cet historien, parce que le sultan voulait user de ruse envers lui. Par ses ordres, le gouverneur musulman de Ramla feignit de vouloir se livrer aux Chrétiens; des relations s'établirent entre le gouverneur et le prince. C'était par l'intermédiaire de deux *fédais*, ou affidés du Vieux de la Montagne, que le gouverneur distint être ses hommes de confiance, et qui avaient ordre d'assassiner le prince. Ces deux *fédais* furent admis au service d'Édouard; or un jour qu'il était seul avec un interprète, un d'eux entra comme pour lui parler d'affaires, et, se jetant sur lui, le frappa de cinq coups de couteau; l'assassin fut arrêté et mis à mort. Pour le prince, il ne mourut pas de ses blessures. »

La même année, des vaisseaux marseillais enlevèrent un navire musulman, où se trouvaient des députés envoyés au sultan par Mankou-Timour, fils de Berkeh, lequel avait succédé à son père dans le royaume des Tartares du Captchak, au nord de la mer Noire et de la mer Caspienne. Ces députés étaient chargés de renouveler l'alliance entre le Captchak et l'Égypte, et de faire une ligue commune contre les Tartares de la Perse, leurs ennemis communs. Bibars fut extrêmement affligé de cet enlèvement, car, si on en croit Ibn-férat, il craignait que les Marseillais ne livrassent les députés à Abaga, qui n'aurait pas man-

qué d'en tirer une vengeance cruelle. Comme le navire où se trouvaient les prisonniers avait relâché dans Acre, il se hâta d'écrire aux magistrats de cette ville, pour qu'on les lui remit. Les magistrats répondirent qu'ils n'avaient aucune autorité sur les Marseillais (1), et que c'était au roi Charles qu'il fallait s'adresser, vu que la ville de Marseille était sous sa dépendance (2). Bibars s'adressa donc directement aux Marseillais et les menaça, en cas de refus, de leur interdire tout commerce avec l'Égypte. Les Marseillais effrayés rendirent les députés avec leur suite; on les conduisit à Damas où était alors le sultan, et ils remirent les lettres dont ils étaient chargés. Ibn-férat dit qu'elles étaient écrites en persan et en arabe; on y remarquait ces propres paroles : « Nous serons les amis de vos amis et les ennemis de vos ennemis; nous vivrons en bonne intelligence avec le sultan, comme l'a fait notre père. » Le traité fut renouvelé de part et d'autre, et il fut convenu qu'à chaque invasion d'Abaga en Syrie, Mankou-Timour ferait diversion du côté du nord, et occuperait Abaga à la défense de ses propres états.

An 671 (1272). Cette année Abaga demanda lui-

(1) Les Marseillais jouissaient de grands privilèges à Saint-Jean d'Acre et dans les autres cités du royaume de Jérusalem; c'était à cause des services qu'ils avaient rendus dans les guerres des Croisades. Ils possédaient une rue particulière, un four, une église, etc. Voyez *l'Histoire de Provence*, par Papon, t. II, preuves, p. 14, 17 et 25.

(2) C'était en qualité de comte de Provence. Voy. *l'Histoire de Provence* de Papon, t. II, p. 334.

même la paix, mais, suivant Ibn-sérat, le sultan accueillit ses propositions avec froideur. Abaga demandait qu'on lui envoyât un émir pour traiter ensemble; Bibars fit réponse qu'il n'avait qu'à venir lui-même, ou à envoyer un de ses frères. Il affecta la plus grande indifférence auprès des députés; il défendit que, dans les lieux où ils passeraient, on se rassemblât autour d'eux, ni qu'on allât à leur rencontre; aussi les hostilités ne tardèrent pas à recommencer. Les Tartares, voulant pénétrer de nouveau en Syrie, commencèrent par se retrancher sur la rive orientale de l'Euphrate; Bibars se porta aussitôt contr'eux. Les Tartares avaient pris possession sur une montagne escarpée, dans un lieu qui semblait inaccessible; Bibars assembla son conseil, mais pendant que l'on se consultait, l'émir Kélaoun, qui devint sultan par la suite, impatient de signaler sa valeur, prend avec lui les mameloucks, et se précipite dans le fleuve; ils passent tous à cheval les uns à la suite des autres en se serrant, pour couper le fil de l'eau, et arrivent au travers d'une grêle de traits sur l'autre rive; là, ils reforment leurs rangs, gravissent la montagne, et, malgré tous les obstacles, mettent les Tartares en fuite. Le sultan arriva un des premiers au haut de la montagne; son premier mouvement fut de se prosterner devant Dieu et de le remercier d'une si grande victoire. Les Tartares abattus n'entreprirent plus rien de quelque tems.

An 673 (1274). Un événement fort singulier qui eut lieu cette année montre l'anarchie qui régnait

dans les colonies chrétiennes. Le seigneur chrétien de Béryte étant sur le point de mourir, et n'ayant point d'enfant, laissa sa principauté à sa femme, à la charge qu'elle serait sous la protection de Bibars. Le roi de Chypre qui, en qualité de chef du royaume de Jérusalem, prétendait à la possession de Béryte, se mit en devoir d'occuper cette ville, et emmena la princesse dans son île; à cette nouvelle Bibars entra dans une grande colère, et réclama auprès du roi. Ibn-férat dit que, dans la lettre qu'il lui écrivit, on remarquait ces paroles : « Il existe un traité d'alliance entre moi et la princesse : quand son mari était en voyage, c'était moi qui devait la protéger ; quand elle-même s'absentait, je tenais sa place. Vous avez agi sans mon aveu ; je veux que mon ambassadeur voie la princesse, et ce sera à elle de décider ce qu'elle veut faire, sinon j'occuperai le pays de force. » Vainement le roi de Chypre voulut tenir bon, les Templiers se déclarèrent contre lui, et il fut obligé de relâcher la princesse.

Vers le même tems Bibars acheva de soumettre Cosseir dans l'ancienne principauté d'Antioche. On a vu, sous la date de l'an 666, que cette ville avait été laissée entre les mains d'un certain Guillaume, ancien homme de confiance du patriarche d'Antioche. Tant que Guillaume eut l'autorité, il conserva les bonnes grâces du sultan. On lit à ce sujet, dans Abderrahim, que Guillaume était un homme de bon voisinage ; il instruisait le sultan de tout ce qui se machinait contre lui, tant de la part des Chrétiens

que des Tartares ; mais ayant perdu sa femme, il se fit moine et céda sa principauté à son père, nommé le sire Bastardou. Dès-lors tout changea de face ; Bastardou mécontenta les Musulmans, et Bibars indigné résolut de s'en débarrasser. L'ayant attiré avec son fils hors de Cosseir, sous les apparences de l'amitié, il les fit arrêter l'un et l'autre et les envoya à Damas, où ils moururent ; quant à la ville de Cosseir, les habitans essayèrent de résister, mais ils furent à la fin obligés de se rendre.

Ibn-férat rapporte qu'un des principaux griefs de Bibars contre les habitans de Cosseir, c'est qu'ils avaient vendu du vin à ses soldats, ce qu'il regardait comme un crime irrémissible.

L'année suivante mourut Bohémond, comte de Tripoli et ancien prince d'Antioche ; son fils, appelé aussi Bohémond, en lui succédant, envoya solliciter l'agrément du sultan ; Bibars y mit pour condition qu'il lui payerait tous les ans un tribut de vingt mille pièces d'or, et qu'il mettrait en liberté vingt captifs musulmans, à prendre dans tous les pays où il s'en trouverait.

Tels sont les petits évènements de cette époque que nous avons trouvés de relatifs à notre sujet. Bibars était alors occupé ailleurs, et les Chrétiens étaient trop faibles pour rien entreprendre.

§ XCVIII. *Mort de Bibars ; son portrait.*

An 676 (1277). Bibars mourut cette année à l'issue d'une expédition qu'il avait faite, en Asie mineure,

contre les Tartares ; il y avait remporté de grands succès, mais, apprenant qu'Abaga se disposait à revenir l'attaquer en personne avec toutes ses forces, il avait repris précipitamment le chemin de la Syrie, où il mourut. Son âge était alors d'environ soixante ans, et son règne de dix-sept. On a pu, par ce qui précède, juger de son caractère, de sa continuelle activité, de son ambition, de sa cruauté, de ses violences. Ici nous nous bornerons aux traits qui n'ont pu trouver place dans notre tableau historique, et nous essayerons de le faire connaître sous quelques nouvelles faces ; Ibn-férat sera notre principal guide.

« Bibars, surnommé Malek-Daher ou *roi triomphateur*, Rokn-eddin ou *colonne de la religion*, et Abou'lfotouh ou *père des conquêtes*, était d'une haute stature, courageux, intrépide, doué de génie ; il était originaire des bords de la mer Noire, et on l'amena fort jeune à Damas, où il fut vendu au prix de huit cents pièces d'argent. On rapporte que l'émir qui l'acheta le revendit à cause d'une tache blanche qu'il avait dans l'œil, et que, dans la suite, lorsque Bibars fut monté sur le trône, cet émir n'osant de frayer paraître devant lui, Bibars, qui l'aperçut un jour par hasard, lui cria : *la taie, la taie* ; à ce mot, l'émir changea de couleur, baisa la terre et s'écria : *pardon, ô maître, pardon !* Bibars se hâta de le rassurer et lui dit qu'il pouvait être sans crainte.

» Bibars avait la peau brune, les yeux bleus, la voix forte ; il fut surnommé Bondocdar, du nom de son premier maître, et passa ensuite au service du

sultan Malek-Saleh, sous lequel il devint chef des mameloucks Baharites, jusqu'à ce qu'enfin il parvint au trône. Sa force extraordinaire le rendait formidable ; il était valeureux, prompt et montait légèrement à cheval. Tout le tems de son règne, il ne cessa d'aller d'une province à une autre province, d'un royaume à un autre royaume, au point qu'il lui arriva plus d'une fois de jouer la même semaine au mail à Damas et au Caire. C'est à quoi faisait allusion son *mihmandar* ou maréchal des logis, quand il disait : *Aujourd'hui en Egypte, demain en Arabie, après-demain en Syrie, et dans quatre jours à Alep.*

» Il fit de grandes conquêtes ; c'est lui qui enleva aux Chrétiens Césarée, Arsof, Sefed, Jaffa, la principauté d'Antioche. Son autorité s'étendait sur l'Égypte, la Nubie, l'Arabie, la Syrie (1). Il fit des legs considérables aux pauvres et aux mosquées, et se distingua par sa justice. Outre le collège et la mosquée qu'il fit bâtir au Caire, et qui portent son nom, il fit construire des ponts et des chaussées. »

Ibn-férat fait ensuite remarquer que la première ville qu'il prit, depuis qu'il fut sur le trône, était Césarée de Phénicie, et la dernière Césarée de Cappadoce. Le premier fondateur d'Antioche s'appelait

(1) Il possédait aussi la Cyrenaïque, car on trouve encore dans cette contrée des édifices bâtis par lui. On doit la connaissance de ce fait au voyageur M. Pacho, qui a rapporté de ce pays le dessin d'une inscription arabe où se lit le nom de Bibars.

Malek-Daher ou *roi vainqueur* (1) ; Bibars, qui la détruisit, était surnommé de même.

Il n'est pas besoin de citer de nouveaux traits du caractère farouche de Bibars ; on en a assez vu dans ce qui précède. Maintenant nous devons ajouter que ce cœur si dur s'amollissait quelquefois ; Ibn-férat fait mention à ce sujet d'un fait qui mérite d'être rapporté. C'est à la date de l'an 666 de l'hégire ; on se rappelle qu'à cette époque les troupes musulmanes avaient fait une invasion dans la petite Arménie, et que le fils de Haitom, roi du pays, était tombé en leur pouvoir. Haitom n'eut pas de repos qu'on ne lui eût rendu son fils ; Bibars y mit pour condition qu'il lui remettrait quelques-unes de ses forteresses, et surtout qu'il emploierait son crédit auprès du khan des Tartares, pour obtenir la liberté d'un émir musulman, appelé Saukor-alaschkar, ami particulier du sultan, et qui avait été pris dans Alep, lorsque les Tartares occupèrent momentanément cette ville. Bibars déclara même que c'était le point auquel il tenait le plus ; en conséquence le roi d'Arménie écrivit à Abaga, qui lui envoya sur-le-champ Sankor ; mais alors le roi fit de nouvelles difficultés. Il voulut revenir sur la cession d'une de ses forteresses ; Bibars impatienté lui écrivit ces paroles : « Tu t'affligeais d'être privé de ton fils, de l'héritier de ta couronne, et moi d'être séparé d'un ami, et maintenant c'est toi

(1) C'était en effet le surnom de Séleucus, fondateur d'Antioche ; en grec *Nikator* ou *Vainqueur*.

qui fais le difficile ? Il n'y a cependant entre moi et Sankor aucun lien de parenté ; je ne changerai rien aux conditions. Fais ce que tu voudras. » A ces mots le roi d'Arménie n'insista plus, et Bibars, plein de joie, rassemblant ses émirs, leur dit : « Qu'auriez-vous fait si j'étais tombé au pouvoir de mes ennemis ? » Tous répondirent qu'ils auraient donné leurs biens et leur vie pour le délivrer. Bibars reprit : « Eh bien ! l'un d'entre vous était dans les fers ; vous l'aviez oublié, mais moi je songeais à lui ; c'est Sankor-alaschkar. Le roi de la petite Arménie m'a tout offert, argent, richesses, pour recouvrer son fils ; j'ai tout refusé, à moins que mon ami ne nous fût rendu. » Les émirs furent touchés de ce trait, et redoublèrent désormais de zèle.

Bibars affectait une grande sévérité de mœurs, et beaucoup de respect pour la religion musulmane ; on en a vu divers exemples dans ce qui précède. Il bannit de ses états la prostitution et le libertinage. Les auteurs arabes font mention des ordonnances terribles qu'il publia à ce sujet. Il défendit aussi l'usage du vin, qui était devenu très-commun en Egypte. C'était des marchands italiens qui en fournissaient ce pays ; il revenait par là à l'état des sommes fort considérables. Bibars n'hésita pas à se priver de cette branche de revenus. On lit dans le continuateur d'Elmacin (sous la date de l'an 670 de l'hégire), qu'il prononça peine de mort contre quiconque désormais exprimerait le jus de la vigne, et qu'il ordonna de répandre dans les rues tout le vin qui se trouve-

rait dans les magasins. « La ferme du vin , y est-il dit , se montait, pour le Caire seulement , à mille pièces d'or par an. L'édit publié à cette occasion fut lu en chaire , à l'issue de la prière , dans toutes les mosquées de l'empire (1). »

A l'égard du genre de mort de Bibars , les historiens ne sont pas d'accord. Voici , d'après Ibn-férat, une première version.

« Le sultan ne laissait point de repos à ses officiers, Il levait de grands tributs sur les peuples. Son visir fit de grands actes d'administration. Sous son règne la plupart des personnes riches périssaient dans les tourmens ; on en voulait surtout aux Chrétiens et aux Juifs. Un jour qu'il avait besoin d'argent, il fit venir tous les Chrétiens du Caire et du vieux Caire, le patriarche en tête , et ordonna qu'on les jetât dans une grande fosse qu'il avait fait creuser exprès, et où l'on avait allumé du feu. Les Chrétiens épouvantés offrirent de l'argent pour se racheter, et on les mit en liberté: On levait les impôts avec le bâton ; un grand nombre de Chrétiens se firent Musulmans ; beaucoup d'autres expirèrent dans les supplices.

» Lorsque Bibars partit pour son expédition d'Asie mineure, il leva sur les habitans de Damas un tribut extraordinaire pour subvenir aux frais de la guerre. Cette mesure souleva les esprits ; l'imam Mohi-eddin,

(1) On trouvera d'autres détails fort curieux sur Bibars et sur son caractère , dans un fragment historique contemporain , publié dans la collection de Duchesne , t. v , p. 432 et suivantes.

homme très-pieux et vénéré de tout le pays, vint lui faire des représentations; Bibars l'écouta avec beaucoup de respect, et lui dit pour l'adoucir : *De grâce, ô mon maître, encore cette fois; dès que cette guerre sera finie, j'abolirai l'impôt et nous serons amis.* Ces paroles calmèrent les esprits; Bibars fut vainqueur; mais à son retour il envoya cet ordre au chef du divan de Syrie : *Nous ne descendrons point de cheval, nous ne quitterons pas notre étrier, que Damas n'ait payé deux cent mille pièces d'argent, sa province trois cent mille, ses bourgs et ses villages encore trois cent mille, et la Syrie méridionale mille pièces d'argent.* Cette rigueur excessive changea la joie des Syriens en tristesse; le peuple désira la mort du sultan; tous allèrent se plaindre à l'imam Mohi-eddin, et le tribut n'était pas encore levé que le sultan était mort.

« Quelques - uns, poursuit Ibn-férat, racontent ainsi cet événement : Bibars aimait passionnément le *coumis* (1), espèce de lait aigri de jument, en usage parmi les nomades de la Scythie, et qu'il buvait avec d'autant plus de plaisir qu'il s'abstenait tout-à-fait de vin, et de toute autre liqueur spiritueuse. A son retour de l'Asie mineure, se trouvant à Damas, il réunit un jour ses émirs pour boire avec eux de ce *coumis*. Dans l'excès de sa joie, il but tant que la fièvre le saisit; on était alors au jeudi 14 de mohar-ram (17 juin); le samedi suivant, comme il ressentit un redoublement de chaleur, quelqu'un, pour le

(1) قمر Ce mot n'est pas dans les dictionnaires arabes.

soulager, lui administra, en l'absence du médecin, une potion; aussitôt le mal redoubla et il ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

» D'un autre côté, poursuit Ibn-férat, le scheikh Cotb-eddin rapporte dans sa chronique que Bibars croyait à l'astrologie judiciaire, à la magie et aux sortilèges. Un astrologue ayant annoncé pour la présente année 676 de l'hégire, la mort d'un grand personnage, par le poison, Bibars craignit pour lui-même, et cette idée le tua.

» Un autre auteur dit que le sultan était naturellement jaloux, et qu'il portait envie à tous ceux qui se faisaient une réputation. Dans sa dernière guerre contre les Tartares, un jeune prince de la race de Saladin, appelé Malek-Kaher Boha-eddin, s'étant distingué par les actions les plus éclatantes, Bibars se sentit blessé; ce qui augmenta son ressentiment, c'est qu'il n'avait pas soutenu lui-même sa réputation ordinaire, et que Boha-eddin avait pris occasion de là de le railler et de tenir quelques propos offensans. Quand l'armée fut de retour à Damas, les hauts faits de Malek-Kaher furent l'objet de l'admiration générale. Dès ce moment Bibars jura sa perte; il espéra d'ailleurs par-là justifier la prédiction de l'astrologue, et cependant mettre sa personne en sûreté. Dans cette vue, il invita un jour Malek-Kaher avec ses émirs et ses officiers à boire chez lui du coumis; déjà il avait eu soin de se munir secrètement de poison, qu'il tenait à côté de lui dans du papier; il avait trois coupes dans lesquelles lui seul buvait, à moins qu'il

ne voulût honorer quelqu'un , dans lequel cas il lui remettait la coupe de sa propre main. Malek-Kaher étant sorti pour satisfaire quelque besoin, le sultan prépara une de ses coupes, y versa du poison, et quand le jeune prince rentra, il la lui présenta; Malek-Kaher, en la recevant, baisa la terre par respect et but la coupe entière. Un instant après Bibars sortit, et pendant ce tems l'échanson ayant, sans le savoir, repris cette même coupe, y versa du coumis, et le prince en but à son retour; aussitôt il se trouva mal, on le porta dans son lit; les médecins furent appelés pour le traiter, mais il n'était plus tems. Quant à Malek-Kaher, il mourut le même jour. »

» Il y en a qui soutiennent que l'empoisonnement de Malek-Kaher avait été concerté entre le sultan et l'échanson; d'après eux, ce fut l'échanson qui servit du poison au jeune prince dans une coupe d'argent recourbée. Trois jours après, le sultan ayant de nouveau invité ses émirs à une partie de plaisir, la coupe empoisonnée fut servie sans avoir été nettoyée, le sultan y but par mégarde et tomba aussitôt malade. Sans doute, ajoute l'historien, Dieu avait déjà décréété sa mort; dès qu'il sentit son mal, il s'écria : *Il n'y a de véritable force et de puissance réelle qu'en Dieu.* En vain on lui fit prendre du contrepoison tiré de pierres précieuses (1), tout fut inutile. »

(1) On croyait alors à la vertu de la perle et des pierres précieuses, qu'on regardait comme un excellent spécifique contre le poison; encore aujourd'hui les orientaux s'en servent comme ingrédients dans leurs

Enfin, suivant Abou'lfarage, dans sa chronique syrienne, la mort de Bibars vint d'une blessure qu'il avait reçue à la cuisse dans la dernière guerre.

Quoi qu'il en soit, dès qu'il eut rendu le dernier soupir, l'émir Bedr-eddin Bilik, chef des émirs, prit en main l'autorité et fit transporter le corps en Égypte. Cependant, pour prévenir tout trouble, il fit en sorte que personne ne fût instruit de cette mort. On mit le corps dans une litière : le peuple crut que le sultan était malade ; tout se fit comme à l'ordinaire, jusqu'à ce que le cortège étant arrivé au Caire, on laissa connaître la vérité.
